

Ma communauté de communes

JANVIER 2021

NUMÉRO

07

PONTHIEU MARQUENTERRE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE



**ENCORE +
PROCHE DE VOUS
EN 2021**



**PAGE 6 - LE NUMÉRIQUE
À VOTRE PORTÉE**



**PAGE 8 - FACILITER
LE MAINTIEN À DOMICILE**



**PAGE 10 - SOUTENONS
NOS ENTREPRISES**

ponthieu-marquenterre.fr



Communauté
de Communes

**PONTHIEU
MARQUENTERRE**

VOTRE COM DE COM, PROCHE DE VOUS !

La Communauté de Communes est ouverte
de lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
3 sites administratifs vous accueillent :

Rue (80120)

33 bis route du Crotoy - 03 22 27 86 94

siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Direction générale, Services à la population (Relais assistants maternels, Petite enfance, Enfance et jeunesse, Culture, Environnement, déchetteries, SPANC, GEMAPI, Scolaire et périscolaire, Tourisme), **Archives, Communication, Développement économique, Maison France Services, Tiers-lieu numérique.**

Nouvion (80860)

8 bis rue du collège - 03 22 23 25 43

antenne.nouvion@ponthieu-marquenterre.fr

Services ressources (Affaires juridiques, Finances, Marchés publics, Ressources humaines), **École de musique intercommunale.**

Ailly-le-Haut-Clocher (80690)

1 rue d'Ergnies - 03 22 28 88 18

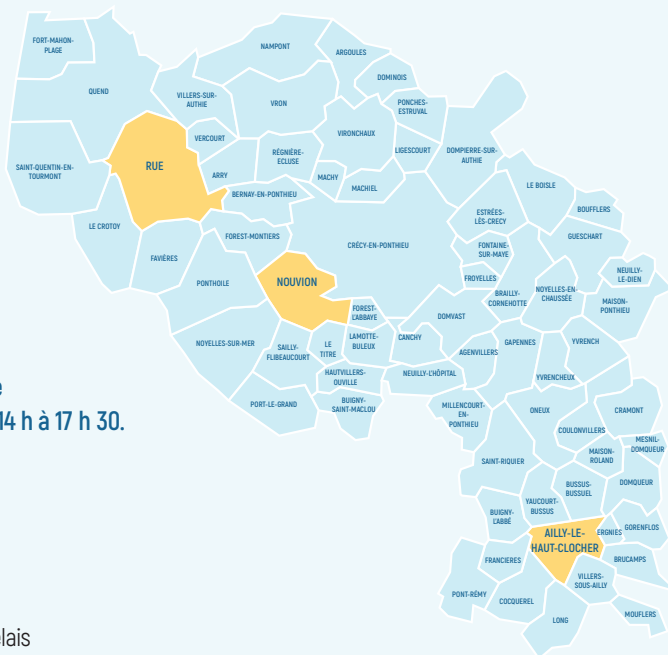
antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr

Pôle technique (Gestion du patrimoine bâtiminaire, Urbanisme et Service Urbanisme Mutualisé, voirie communautaire), **Aide à la personne** (Aide au maintien à domicile, Portage de repas : CIAS), **Maison France Services.**



www.ponthieu-marquenterre.fr

Com de Com Ponthieu-Marquenterre



2



Déchetteries - Horaires

Les déchetteries sont ouvertes :

- Du 1^{er} octobre au 31 mars : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Fermeture de toutes les déchetteries :

Les jours fériés, le dimanche du 1^{er} octobre au 31 mars et le dimanche après-midi du 1^{er} avril au 30 septembre.

- **Quend** : fermée le mercredi toute l'année et le lundi matin du 1^{er} avril au 30 septembre.
- **Rue** : fermée le dimanche toute l'année.

- **Le Crotoy** : fermée le mardi toute l'année et le jeudi matin du 1^{er} avril au 30 septembre.
- **Noyelles-sur-Mer** : fermée le lundi toute l'année et le mercredi matin du 1^{er} avril au 30 septembre.
- **Crécy-en-Ponthieu** : fermée le lundi toute l'année et le jeudi matin du 1^{er} avril au 30 septembre.
- **Agenvillers** : fermée le mardi toute l'année et le vendredi matin du 1^{er} avril au 30 septembre.
- **Domqueur** : fermée le mercredi et le jeudi matin du 1^{er} avril au 30 septembre. Fermée le jeudi du 1^{er} octobre au 31 mars.

SOMMAIRE

NUMÉRO 07

PAGE 4

Notre site internet fait peau neuve

PAGE 5

Avec l'espace citoyen, tout est plus facile !

PAGE 6

Le numérique à votre portée

PAGE 7

Le service public au cœur de notre territoire

PAGE 8

Faciliter le maintien à domicile

PAGE 9

MARPA : une stratégie gagnante pour nos séniors

PAGE 10

Soutenons l'économie locale !

PAGE 11

JJA : un projet novateur qui créera 500 emplois sur le territoire

PAGE 12

Ressortez vos maillots !

PAGE 13

Les bâtiments communautaires, au service des habitants

PAGE 14

La Baie de Somme, Parc Naturel régional

PAGE 15

Quand la Culture s'invite à l'école...

PAGE 16

Comment un legs amène à la coopération intercommunale



ÉDITORIAL

Claude HERTAULT

Président de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre

« En cette nouvelle année qui débute, je vous présente, au nom de l'exécutif intercommunal, mes meilleurs vœux.

Que 2021 soit synonyme :

- D'espoir, d'une vie personnelle et professionnelle plus sereine et plus apaisée que ne le fut 2020 ;
- De solidarité et d'entraide, à l'instar des actions menées à différentes échelles en 2020 et dont un exemple peut être la continuité des services publics essentiels intercommunaux ;
- De redémarrage de l'activité, en particulier économique et touristique, car c'est le moteur de tout territoire mais plus encore du nôtre, composé majoritairement d'un tissu de TPE et PME*.

Je vous souhaite donc le meilleur pour vous-même et vos proches. Vous constaterez, en feuilletant le présent journal communautaire, que les élus et les services intercommunaux ont tenu le cap malgré la crise en 2020. Ils continueront le chemin tracé en 2021, afin de rendre un service public qualitatif au plus près des habitants que vous êtes.

Cet engagement se matérialise par des actions phares et concrètes qui voient leur accomplissement en cette année 2021 :

- Ouverture du tiers lieu numérique au siège à Rue, en parallèle à la labellisation France Services, qui sera complétée par une présence renforcée des services, destinées à vous aider dans l'accompagnement de vos démarches dématérialisées du quotidien ;
- Simplification et harmonisation des démarches administratives intercommunales : lancement d'un espace citoyen unique où vous pourrez inscrire vos enfants aux activités scolaires/ périscolaires, aux centres de loisirs mais également en crèches et payer et suivre toutes les actions menées ;
- Continuité de la politique de soutien économique aux investissements des entreprises du territoire, par la reconduction des dispositifs d'aides transitoires et ce, jusqu'à juin 2021.

L'année 2021 sera donc riche en réalisations et je l'espère, permettra de lancer la démarche de construction du projet de territoire Ponthieu-Marquenterre, décalé suite à la crise sanitaire, et dont je vous ai parlé dans le dernier numéro.

Bonne lecture du présent journal et une nouvelle fois, bonne et heureuse année 2021 !



Abonnez-vous à la version numérique du Journal !

<https://lemag.ponthieu-marquenterre.fr>
ou flashez le QRCode ci-contre



33 bis route du Crotoy - BP 40038 - 80120 RUE
Tél. : 03 22 27 86 94

Directeur de publication : Claude Hertault
Comité de rédaction : Membres du bureau communautaire, équipe de direction, Mélissa Dheilly, chargée de Communication

Contributeurs : membres du bureau communautaire

Réalisation : Agence RESEC - 01-2021

Crédits photos : CC Ponthieu-Marquenterre, Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, Adobestock, J-F. Reuille, E. Claisse

ISSN 2650-3530

NOTRE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

Nouvelle année, nouvelles résolutions, nouveaux outils : le site internet de la communauté de communes fait peau neuve dès février 2021 ! Une refonte visuelle et structurelle pour répondre à vos besoins.



Répondre aux besoins du territoire

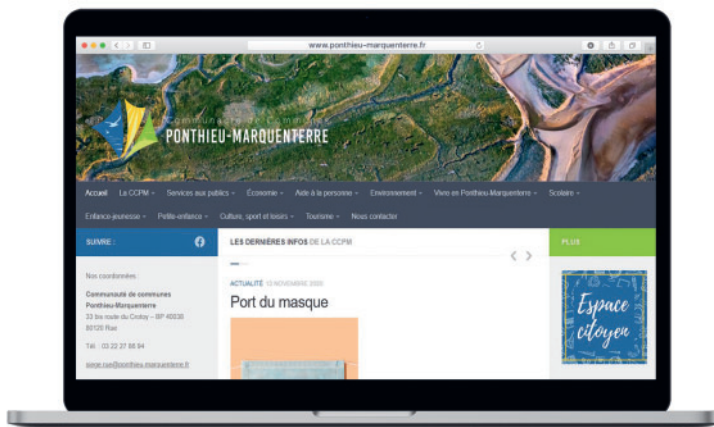
Pourquoi ? Pour offrir plus d'espaces d'information et de communication aux usagers que vous êtes. Développer la E-administration est ainsi un des axes du plan ambition numérique du territoire Ponthieu-Marquenterre. Et le site internet y contribue !

Le nouveau site internet se veut plus facile d'accès, pour que vous puissiez y trouver un maximum d'informations, à toute heure, tous les jours, où que vous soyez. Il doit également vous aider à effectuer plus de démarches dématérialisées. Vous pourrez accéder à une mine d'informations utiles sur la culture, les sports et les loisirs, le développement économique, ou encore l'aide à la personne. Vous pourrez également accéder depuis ce site à l'espace citoyen que nous décrivons en page suivante.

Le site internet propose de nouvelles fonctionnalités :

- Des accès rapides aux rubriques les plus consultées
- Un formulaire de contact
- Un outil de recherche

Il sera amené à évoluer afin également d'apporter des services complémentaires, qui viendront s'étoffer dans le temps.



Vous y retrouverez toutes les actualités de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Nous vous souhaitons une bonne navigation sur ponthieu-marquenterre.fr !

AVEC L'ESPACE CITOYEN, TOUT EST PLUS FACILE !

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est une intercommunalité de services à la population. La mise en service d'un nouveau site Internet, et son espace citoyen, viennent compléter et développer l'offre dématérialisée existante de services en ligne aux usagers.



Qu'est-ce que cet espace citoyen ?

Il s'agit d'un espace numérique qui vous permet de gérer, en toute sécurité et confidentialité, depuis tout lieu avec un accès internet (chez vous, à l'extérieur, dans un site de l'intercommunalité,...) l'inscription, le suivi, le paiement des activités de vos enfants pour les secteurs de :

- L'accueil périscolaire
- La restauration scolaire
- Les multi-accueil
- Les accueils de loisirs et centre d'accueil jeunes

Vous pouvez, en quelques clics, sur l'espace citoyen :

- Modifier vos données personnelles
- Signaler des absences
- Accéder, suivre et payer vos factures en ligne

À l'avenir, l'espace citoyen offrira d'autres prestations (école de musique, ateliers numériques...).

5



Accueils de loisirs des vacances d'hiver :

du 22 au 26 février 2021
à Saint-Riquier, Le Crotoy et Nouvion.

C'est nouveau et plus pratique !

Les inscriptions aux accueils de loisirs se font désormais 100% en ligne. Une équipe peut vous aider dans cette démarche sur Ailly-le-Haut-Clocher, Nouvion ou Rue. Rendez-vous sur l'espace citoyen à partir du 1^{er} février 2021.

Inscriptions possibles jusqu'au 12 février 2021.

www.espace-citoyens.net/ponthieu-marquenterre

LE NUMÉRIQUE À VOTRE PORTÉE

Le numérique est une réalité qui fait partie du quotidien. Mais au-delà de la question de l'accès aux technologies qui passe par les infrastructures, c'est aussi la question des usages et de l'accompagnement à ces usages pour la population qui se pose sur le territoire du Ponthieu Marquenterre.



Répondre aux besoins du territoire

Dotée d'une stratégie numérique en 2018, avec plusieurs axes, la volonté des élus est avant tout d'apporter un point d'accès au numérique à moins de 15 minutes en moyenne de chaque habitant.

Pour lutter contre les inégalités dans l'accès aux nouvelles technologies, les élus veulent rendre le numérique accessible à chacun de ses habitants. L'un des enjeux est de transmettre les compétences nécessaires pour favoriser une inclusion sociale et économique réussie.

Pour ce faire, la collectivité s'est inscrite dans une démarche régionale avec le dispositif « tiers-lieu numérique » pour la mise en place d'un lieu phare, mais qui sera complété par des présences sur le territoire (mises en attente avec le confinement et la crise sanitaire).



Ouverture en février 2021 d'un tiers-lieu à Rue

Fruit de l'ambition numérique de la Communauté de communes, le tiers-lieu ouvrira ses portes prochainement au siège de la CCPM à Rue, situé 33 bis route du Crotoy.

Cet espace ouvert à tous répondra aux besoins des habitants en proposant un accès et un accompagnement aux usages des nouvelles technologies.

Doté d'un espace polyvalent connecté équipé d'ordinateurs, il offrira non seulement la possibilité de réaliser les démarches administratives en ligne mais aussi de bénéficier d'ateliers et de formations numériques.

Favoriser les échanges grâce aux animations et évènements mis en place

Le tiers-lieu est un espace physique pour

- Apprivoiser le numérique
- Apprendre à faire ensemble (des démarches par exemple)
- Expérimenter des projets favorisant la créativité et les projets collectifs

À l'heure de la transition numérique, cette nouvelle plateforme de services accompagnera tous les usagers en demande.



Le projet de tiers-lieu numérique bénéficie du soutien financier de la région Hauts-de-France

Nouveau lieu, nouveaux services : l'accueil de la population au siège change

Avec l'ouverture du Tiers lieu, l'accueil de la population au siège est mutualisé avec celui-ci afin de mieux vous servir.

LE SERVICE PUBLIC AU CŒUR DE NOTRE TERRITOIRE



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maison de services au public devient France services. Depuis le mois de septembre, le label Maison France Services a été attribué au siège à Rue ainsi qu'aux permanences à Crécy-en-Ponthieu et Ailly-le-Haut-Clocher.

De quoi s'agit-il ?

C'est un accueil de proximité ainsi qu'un accompagnement aux démarches administratives en ligne. La Maison France Services est intégrée dans le tiers lieu.

Vous y trouverez également les permanences des partenaires DGFIP (impôts aux particuliers, premiers renseignements généraux sur les démarches fiscales).

Les espaces France Services sont là pour vous accompagner

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, **à moins de 15 minutes de chez vous.**

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la MSA, Pôle emploi, la CNAV - CARSAT, la Direction générale des finances publiques, la CPAM, La Poste, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur.

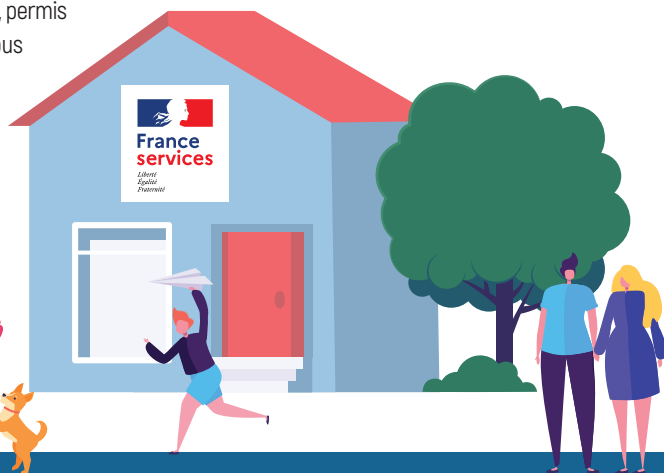
Vous serez accueilli par un agent qui est formé pour trouver des solutions immédiates. Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

Du lundi au vendredi :

- À Rue (CCPM) de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- À Ailly-le-Haut-Clocher (CCPM) de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- À Crécy-en-Ponthieu (OT) de 8 h 30 à 12 h

France Services, c'est gratuit et confidentiel !

7



Le Conseiller aux Décideurs Locaux

Depuis le 4 janvier 2021, Marcel Lemoigne assure des permanences à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre à Novion, les lundis, mercredis et jeudis.



Cadre de la direction générale des Finances publiques, le conseiller aux décideurs locaux est un expert du conseil. Il propose une offre de conseil individualisée aux élus des 71 communes du territoire et à l'intercommunalité pour répondre à leurs besoins (conseil financier, fiscal, budgétaire, comptable, ...).

FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE

Parce que c'est chez soi que l'on se sent le mieux, la Communauté de communes s'engage à assurer le maintien à domicile des personnes du territoire.

Il est proposé, de façon temporaire ou régulière, un soutien dans les actes de la vie quotidienne en veillant au respect des habitudes de vie de chacun par le biais de plusieurs dispositifs.

Qui est concerné ?

Les résidents sur le territoire, fragilisés, malades ou handicapés, de tous âges, dont l'état de santé nécessite de façon temporaire ou régulière un soutien dans les actes de la vie quotidienne.

Le service d'aide à domicile

Le bénéficiaire du service d'aide à domicile peut profiter de nombreuses prestations, telles que :

- L'entretien du logement, du linge, la réfection du lit
- L'aide à la toilette (hors actes médicaux)
- L'aide au lever et au coucher
- L'aide aux courses
- La préparation et la prise des repas
- La prise des médicaments...

La Communauté de communes intervient :

En service prestataire :

La Communauté de communes est employeur. Elle réalise sous sa responsabilité et avec ses moyens propres une prestation pour votre compte :

- Établir les dossiers de prise en charge auprès des organismes financeurs.
- Assurer le suivi de la prestation et contrôler la qualité.

En service mandataire :

Vous êtes vous-même employeur. La Communauté de communes réalise pour vous :



- La demande de prise en charge auprès des organismes financeurs
- La recherche et la proposition d'un salarié
- La rédaction du contrat de travail, les déclarations auprès de l'URSSAF, les bulletins de paie...

Le Portage de repas

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose la préparation et la livraison de repas à domicile, 7j/7. Un repas complet coûte 6,90 € par personne et 11,20 € pour un couple.



La téléalarme

Ce service permet aux personnes de plus de 60 ans (handicapées ou souffrantes), de déclencher une alarme au moyen d'un bracelet ou d'un médaillon porté autour du cou. Le boîtier est relié à un centre spécialisé ; les services d'urgence sont alertés si nécessaire. Tarif : 7,07 € / mois.

Différentes aides sont possibles pour vous accompagner dans le financement de ces dispositifs d'aide à domicile, sous réserve de remplir les différents critères d'éligibilité. Devis gratuit et personnalisé, contactez-nous !

03 22 28 88 18

aideadomicile@ponthieu-marquenterre.fr
www.ponthieu-marquenterre.fr

MARPA : UNE STRATÉGIE GAGNANTE POUR NOS SENIORS

Vous êtes autonome à votre domicile mais vous vous sentez fragile au quotidien ? Vous cherchez à nouer des liens conviviaux avec d'autres séniors ? La MARPA est peut-être la solution !

La MARPA confère à ses résidents la possibilité de garder leur indépendance, tout en bénéficiant d'une vie sociale chaleureuse, d'un accompagnement personnalisé et d'une réelle sécurité au quotidien.

Le territoire Ponthieu-Marquenterre est doté d'une résidence MARPA, située à Nouvion.

Quels sont les avantages d'une MARPA ?

- des résidences autonomie à taille humaine conçues de plain-pied pour une mobilité facilitée
- un cadre de vie cosy et agréable, avec la possibilité de recevoir des visites et de garder son animal de compagnie
- des logements confortables à décorer selon ses goûts et ses envies
- une réelle liberté de déplacement et de choix pour les résidents
- la possibilité de conserver une vie sociale locale à l'extérieur de la MARPA (amis, familles...)
- un mode de vie souple et à la carte, répondant aux souhaits de chaque résident au quotidien : possibilité de choisir de prendre ses repas à son domicile ou dans les espaces collectifs de restauration Marpa (repas avec des produits frais, préparés chaque jour sur place)

- une palette de loisirs et d'animations (ateliers mémoire, gymnastique douce, jeux de société...) adaptée aux envies et goûts des résidents
- un accompagnement et un encadrement personnalisés
- une sécurité assurée 24h/24 (résidences sécurisées, téléassistance à domicile...)
- la possibilité de bénéficier d'aides et services facultatifs, à la demande (infirmiers à domicile, ménage...)
- des tarifs raisonnables et maîtrisés, modulables avec des aides sociales (APL, ASH, APA...)

MARPA Les Tilleuls

1 bis rue Neuve 80860 NOUVION

Responsable : Mme Emilie Véron

Tél : 03 22 23 42 75 - marpa-nouvion@orange.fr

Logements disponibles : T1 bis et T2.





SOUTENONS L'ÉCONOMIE LOCALE !

Nous vous présenterons tout au long de cette année dans cette édition les différentes aides économiques proposées par la Communauté de communes pour soutenir les entreprises et artisans qui souhaitent investir et maintenir leurs investissements sur le territoire.

10

L'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre souhaite apporter de façon exceptionnelle et transitoire sur la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 un soutien aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19.

L'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services s'adresse :

Aux entreprises TPE, de transport, de construction/BTP, artisanales, commerciales, d'hébergement ou de restauration (fabrication, consommation dans un local commercial, hors commerce ambulants), de services à la personne :

- Ayant un effectif inférieur à 10 salariés CDI
- Réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'Euros
- Disposant d'un 1^{er} exercice fiscal clôturé
- Ne répondant pas à la définition d'entreprise en difficultés
- Inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés
- À jour de leurs obligations fiscales et sociales

Exclusions : Professions réglementées ou assimilées, activités financières et immobilières, organismes de formation, bureaux d'études, entreprises au statut de micro-entrepreneur.

Nature du programme : Il s'agit d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement par l'octroi de subventions. Ces dernières seront liées aux investissements en biens d'équipement productifs neufs nécessaires à l'activité économique de l'entreprise : acquisition de matériels ou de machines de production, de véhicules professionnels, d'outils informatiques spécifiques... (L'équipement en mobilier de bureau, d'accueil de la clientèle, de rayonnages et d'agencements n'est pas éligible à ce dispositif)

Type d'aide : Subvention Taux d'intervention : 25% des investissements éligibles HT

Montant d'investissement : Investissement compris entre 2 500 € et 30 000 € HT

Soit une aide possible de 625 à 7 500 € !

+ d'infos : Nathalie WOLMER - 03 22 27 86 94
nathalie.wolmer@ponthieu-marquenterre.fr
www.ponthieu-marquenterre.fr

JJA : UN PROJET NOVATEUR QUI CRÉERA 500 EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

Le groupe familial JJA, numéro un français et numéro deux européen spécialisé dans les produits d'équipement de la maison et de la décoration à destination des professionnels et des commerçants indépendants, a fait le choix de poursuivre son développement en Ponthieu Marquenterre, sur la ZAC des Hauts-Plateaux.

Un projet en partenariat avec le territoire

Xavier Chonik, Directeur Général en charge du développement du groupe JJA nous confie :

« Nous sommes déjà implantés depuis un peu plus de 10 ans sur les communes d'Argoeuves et de Saint-Sauveur et nous connaissons bien le territoire. Ce projet, nous avons fait le choix de le bâtir dès le départ en concertation avec les élus, les pouvoirs publics et les acteurs économiques locaux. C'est un projet qui bénéficie au développement des entreprises locales avec lesquelles nous travaillons déjà au quotidien : transporteurs, sociétés de location, d'entretien, de maintenance ou de gardiennage. »

Un premier bâtiment est opérationnel depuis septembre 2020 et emploie déjà près de 160 personnes en complément de la plateforme des Bornes du Temps. La seconde phase du projet JJA porte un projet privilégiant le stockage en hauteur. « Un choix novateur qui a permis de diviser par trois la surface au sol et d'économiser autant de terres agricoles ».

Un projet exemplaire dans plusieurs domaines dont l'emploi, l'innovation technologique et l'environnement

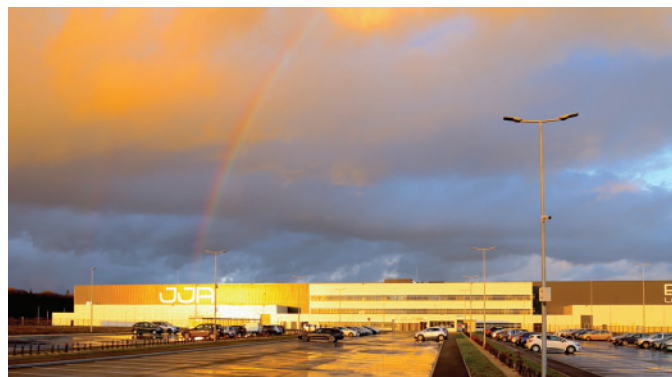
Une démarche participative a permis d'aboutir à un projet respectueux de l'environnement qui s'attache à reconstituer une biodiversité qui avait disparu.

« Nous avons construit avec un paysagiste local un projet de gestion des espaces paysagers probablement unique avec notamment la création de pré-vergers, d'une gestion du site

en éco-pâturage privilégiant des races d'animaux en voie de disparition : la vache pie noire, la chèvre des fossés, la poule de Gournay ou encore l'installation de ruches d'abeilles noires. Nous associerons les salariés mais aussi la population à la démarche. Je vous donne rendez-vous dans les prochains mois pour vous présenter ce projet ».

À terme, ce sont plus de 500 emplois à temps plein en CDI qui seront créés sur le site.

Avec le choix d'un stockage vertical et de l'automatisation, c'est 300 emplois de plus qui seront créés et la création de nouveaux métiers tels que des techniciens et ingénieurs de maintenance ou des informaticiens. Cette nouvelle technologie va à la fois améliorer les conditions de travail des salariés en supprimant la manipulation de charges lourdes mais aussi ouvrir davantage de postes des métiers de la logistique désormais accessibles aux femmes.



Un début de chantier en 2021

Les travaux devraient commencer fin 2021 pour s'étaler sur 5 ans. « Ce sera certainement une des plateformes logistiques les plus innovantes d'Europe. Une fierté pour l'entreprise et nous l'espérons aussi pour le territoire. »

RESSORTEZ VOS MAILLOTS !

Depuis cet automne, les travaux vont bon train sur le site de l'Aquaclub de Belle Dune à Fort-Mahon-Plage.

Au programme du chantier : la réhabilitation complète du centre aquatique avec, c'est une nouveauté, la création d'un bassin de nage parfaitement intégré dans l'architecture d'ensemble. Ce bassin de nage de 25 m comprend 4 couloirs. Il répond aux priorités nationales et régionales en matière d'apprentissage de la natation.

Une volonté de favoriser l'apprentissage de la natation à proximité des habitants

Le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est étroitement lié à l'eau. Tandis que ses limites nord et sud sont matérialisées par des fleuves et leurs vallées, la Somme au sud et l'Authie au nord, sa frange ouest s'ouvre sur le littoral de la Manche. Qu'ils le soient pour la détente, la baignade et le sport, ces espaces accueillent des milliers de visiteurs chaque année, en séjour dans la région ou habitant le territoire. Savoir nager est donc un impératif de sécurité. La Communauté de communes, compétente en matière scolaire, accompagne financièrement depuis sa création en 2017, les séances d'apprentissage de la natation pour les élèves du 1^{er} degré. Aujourd'hui, les séances de natation proposées aux élèves du territoire se déroulent dans des bassins situés dans les collectivités voisines.

Le projet de bassin de nage adossé à l'Aquaclub permet d'équiper le territoire d'une offre pour l'apprentissage de la natation indispensable aux scolaires, qui profitera également aux habitants de tous âges.

La natation, c'est aussi un enjeu de santé, elle contribue :

- À la bonne santé, morale et physique
- À la prévention des risques sanitaires

Pourquoi un projet mutualisé ?

S'associer avec le syndicat mixte permet de viser des économies d'échelle, tant sur la construction que sur les futurs coûts de fonctionnement. Aujourd'hui, l'opération représente près de 3.8M€ avec des subventions attendues de nos partenaires État, région et département.

Plan de financement	
Réhabilitation	
Syndicat Mixte	1 500 000 € - 135 948 €
Commune de Quend	1 500 000 €
Pierre & Vacances	1 500 000 €
Commune de Fort-Mahon	1 500 000 €
Département	1 500 000 €
Région (PRADET)	2 000 000 €
État DSIL	500 000 €
Total	10 135 948 €
Bassin de nage	
CC Ponthieu-Marquenterre	1 119 296 €
Région (apprentissage natation)	1 000 000 €
État - aide spécifique natation (20%)	740 000 €
Département	375 000 €
État SDIL	500 000 €
Total	3 734 296 €
Total Général (HT)	13 870 244 €



LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES, AU SERVICE DES HABITANTS

Le saviez-vous ?
Votre Communauté de communes gère un parc de 46 bâtiments.



13

Nos écoles pavoisées Le drapeau tricolore, emblème national de la République, ainsi que le drapeau étoilé, représentant la solidarité entre les peuples d'Europe, vont être apposés sur l'ensemble des écoles publiques de la Communauté de communes. Tout près, la devise «Liberté, égalité, fraternité» affirmera l'attachement de nos écoles à ces fondements de la Constitution. Les trois sites administratifs de Rue, Nouvion et Ailly-le-Haut-Clocher vont également se doter d'un pavoisement mais aussi d'une toute nouvelle signalétique.



C'est d'actualité ! Samedi 16 janvier 2021, le territoire Ponthieu-Marquenterre a revêtu son manteau blanc. La Communauté de communes a donc enclenché le plan déneigement hivernal sur le réseau routier relevant de sa compétence. Ce plan prévoit, sous la coordination de Philippe Evrard, vice-président de la commission voirie, de désenclaver les routes communautaires pour les rendre circulables. Pour ce faire, une veille météorologique est nécessaire : des élus référents font état des besoins par secteur et les opérations sont confiées à des prestataires.

LA BAIE DE SOMME,

PARC NATUREL RÉGIONAL

Le mardi 28 juillet 2020, la Baie de Somme Picardie Maritime a rejoint les 54 parcs naturels régionaux déjà existants suite à la signature du décret de classement du Parc naturel régional.

Un projet de territoire équilibré

Ce projet porté par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées est l'aboutissement de plusieurs années de travail des forces vives, élus, partenaires locaux et régionaux, sur un territoire français emblématique qui abrite une faune et une flore exceptionnelles ainsi que des activités humaines, agricoles, touristiques ou industrielles performantes. Elle vient renforcer les nombreuses reconnaissances et labels déjà présents sur le territoire comme le Grand Site de France mais cette fois-ci à une plus large échelle, sur 134 communes.

Une solidarité territoriale

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime va permettre la mise en place d'une véritable solidarité territoriale en renforçant et préservant une identité commune. Il constitue une chance historique pour les communes d'être entendues, soutenues et défendues au travers d'actions concrètes. C'est aussi un outil de qualité à la disposition des espaces ruraux pour que le territoire demeure vivant et plus fort. Il invite ainsi à ne pas se replier sur une gestion locale à court terme, mais au contraire à définir l'intérêt commun face à de nouveaux défis.



Un territoire connecté : mieux connaître et valoriser le Ponthieu-Marquenterre

9 plaques connectées ont été installées sur le territoire. Elles permettent de répondre aux besoins des visiteurs, en complément des missions d'accueil des agents de l'Office de tourisme intercommunal.

Situées pour le moment à Saint-Riquier, Noyelles-sur-Mer, Crécy-en-Ponthieu, Long, Pont-Rémy et Rue, d'autres communes seront prochainement équipées.

Les plaques connectées sont équipées de 3 QR Codes :

- Le premier renvoie le visiteur sur le site internet Terres et Merveilles Baie de Somme et sur la page dédiée à la commune.
- Le second est dédié au Patrimoine à découvrir dans la commune
- Le dernier indique les informations pratiques (liste des commerçants, numéros de téléphone utiles : médecins, infirmier(e)s, taxis ...)

Un vrai plus pour approfondir la découverte du territoire.
www.terresetmerveilles.fr

QUAND LA CULTURE S'INVITE À L'ÉCOLE...

On ne le sait que trop bien, la Culture est source d'ouverture sur le monde et d'épanouissement personnel. Ce qui est également vrai pour nos écoliers.

Fort de cette conviction, la Communauté de communes met en place, depuis 4 ans, un dispositif à destination des écoles du territoire : la Tablette Culturelle. Ce catalogue numérique recense les intervenants culturels locaux agréés par l'Éducation nationale afin de venir à la rencontre des enfants à l'intérieur même des écoles.

Ces actions sont intégralement financées par la Communauté de communes à hauteur de 10 € maximum par élève. Les enseignants sont invités à faire leur choix en fonction des projets éducatifs qu'ils souhaitent mener.

La Culture pour tous les goûts

Plusieurs champs culturels sont représentés : langue picarde, contes, spectacle vivant, lectures, arts du son, arts visuels ou encore arts du cirque en nouveauté cette année.

Quelques chiffres (2019-2020) :

2 568 écoliers concernés

22 écoles ont participé

19 000 € intégralement pris en charge par la Communauté de communes



En avant la musique !

Durant le second confinement, l'école de musique a dû à nouveau d'adapter. Si l'activité le permettait, les cours ont été maintenus à distance grâce à la vidéo. Ce n'est désormais plus nécessaire depuis la rentrée de janvier. En effet, des notes de musique résonnent à nouveau dans les locaux de la Communauté de communes à Nouvion : pour le plus grand bonheur des élèves, l'école de musique a repris ses cours en présentiel.



COMMENT UN LEGS AMÈNE À LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La Communauté de communes
Ponthieu-Marquenterre s'est dotée
d'un service des archives : ce qui conduit
à de belles découvertes !

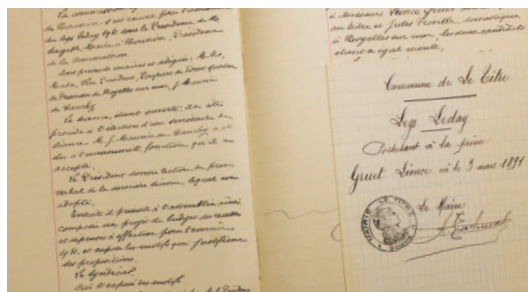
L'intérêt de préserver les archives

Loïc Barthomeuf, archiviste, a pour mission de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur les archives des services communautaires. Depuis son arrivée, sur les 380 mètres linéaires (ml) d'arriérés, ce sont 100 ml d'archives qui ont été éliminés (soit un peu plus de 3 tonnes de papiers recyclés). Ce travail de récolement a permis de rassembler les registres de délibérations des anciens syndicats à vocation multiples, syndicats scolaires et syndicats de ramassage et traitement des ordures ménagères qui maillaient auparavant le territoire. Il en est de même avec les registres des trois anciennes communautés de communes composant l'actuelle CCPM. 45 agents administratifs de la CCPM ont été formés et sensibilisés à l'archivage afin d'appliquer de bonnes pratiques au quotidien.

Une jolie trouvaille

Le travail de récolement donne parfois lieu à des trouvailles qui constituent un témoignage éclairant sur le passé du territoire. En voici un exemple avec le document mis en lumière en photo. Celui-ci illustre les débuts de la coopération intercommunale dans notre territoire, durant la III^e République. Il s'agit du registre des délibérations de la commission syndicale du canton de Nouvion pour la gestion du legs Leday. Sa rédaction a débuté 15 ans après la loi du 22 Mars 1890 instituant les syndicats intercommunaux à vocation unique. Monsieur Auguste Léonor Leday, propriétaire à Buigny-Saint-Maclou, rédige en 1897 un testament « mystique », dans lequel il expose ses volontés quant à l'utilisation de sa fortune personnelle. N'ayant pas de proche parent, il souhaite léguer une partie de sa fortune, sous forme d'une rente

Ici, un compte rendu d'une séance qui s'est tenue le 6 Décembre 1931, où la prime a été attribuée à un certain M. Léonce Gruet, domestique au Titre. La « candidature » de cet homme, proposée ici par M. le maire du Titre, a également été retrouvée (page de droite). Cette année-là, il y avait deux gagnants à « égal mérite » qui se sont partagés la prime.



de 400 francs, aux dix-neuf communes qui composent le canton de Nouvion. Celle-ci doit être utilisée pour récompenser le domestique le plus méritant parmi ceux ayant « candidaté » dans les communes du canton. M. Leday ajoute : « le choix du lauréat sera fait par une commission composée des maires et présidée par M. le sous-préfet d'Abbeville ». Le legs de M. Leday est donc à l'origine de la mise en place d'une commission syndicale dès 1905, réunissant les 19 communes du canton de Nouvion. Cette commission a continué de fonctionner jusqu'en 1979 où le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Nouvion a repris ses compétences. À ce moment, la plupart des membres de la commission syndicale étaient d'ailleurs membres du SIVOM qui deviendra lui-même la Communauté de communes en 1997.

Un service mutualisé

Le métier d'archiviste a permis, par son travail, de mettre en exergue ce témoignage de l'histoire locale. Et il pourra se poursuivre par sa mission de mutualisation avec les communes du territoire. Loïc Barthomeuf pouvant désormais intervenir auprès des communes qui le souhaitent (délibération du 14 octobre 2020). De quoi permettre de trouver, en dépoussiérant les documents, de belles pages de l'histoire locale afin de mieux vous les faire découvrir. La suite lors d'un prochain numéro !